



République Française – Département d'Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 18 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genouph, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. AVENET, Maire.

Etaients présents : M. AVENET Christian, Mme FRETON Monique, Mme BOSSÉ Alice, M. BOISSÉ Jacques, Mme SUARD Patricia, Mme HEMOND Sylvie, M. FERRIERES Stéphane, M. GUIBOUT Jean-Michel, Mme CARVALHO Valérie, M. BARBÉ Patrick, Mme COUVERTIER Nathalie, M. VALLET Jean-Pascal.

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : M. BOISSÉ Jacques.

M. Christian AVENET, Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à 20h00

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- Délibération 2018-38 Décision modificatif N°1-2018

Monsieur Le Maire présente sur table le dossier concernant la décision modificative,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Carburants	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	3 560.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	4 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	40 837.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	40 837.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65541 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	76.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 476.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	19 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	19 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	0.00 €	406.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	406.00 €	0.00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	337.00 €	0.00 €
R-74712 : Emplois d'avenir	0.00 €	0.00 €	10 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	10 437.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 837.00 €	29 994.00 €	10 843.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 837.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	40 837.00 €	0.00 €
R-13151-50 : ESPACES VERTS	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-1321-11 : SALLE POLYVALENTÉ	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 848.30 €
R-1323-12 : EGLISE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 300.00 €
R-13251-11 : SALLE POLYVALENTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 038.00 €
R-13251-50 : ESPACES VERTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	53 186.30 €
R-2041412-50 : ESPACES VERTS	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
D-2128-50 : ESPACES VERTS	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-11 : SALLE POLYVALENTE	0.00 €	9 349.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	9 349.30 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000.00 €	9 349.30 €	58 837.00 €	53 186.30 €
Total Général		-16 493.70 €		-16 493.70 €

Monsieur Le Maire rappelle les grandes lignes de cette décision, de réduire le budget communal de seize mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-dix centimes, car nous avons encaissé une recette en 2017 qui ne nous était pas destinée. En parallèle, nous avons reçu des notifications de subventions pour la Salle Polyvalente et l'église.

Par ailleurs, un courrier de validation de service a été acceptée par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ce qui entraîne une augmentation du chapitre 012.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Accepte à l'unanimité et approuve la décision modificative n°1-2018,

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2- Travaux de la Place de l'église

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la 1^{ère} réunion préalable au démarrage des travaux du lundi 10 septembre 2018 pour le parking de l'Eglise et rue des Grimaces pour un montant plus ou moins de 102 000 euros HT.

Date de commencement des travaux le 8 octobre 2018 avec arrêt pendant l'organisation de la journée de l'art accès parking prévu. Une information aux riverains sera faite.

3- Travaux centre Bourg RD 88

Dans le cadre du transfert de compétence à Tours Métropole Val de Loire, la RD 88 est devenue Métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les travaux d'enrobés vont débuter du 24 septembre au 26 septembre 2018 de la rue des Varennes à la rue de la Rabinière. Une déviation sera mise en place par les services de la Métropole et une information aux riverains sera également faite.

4- Délibération 2018-39 Accord de réciprocité pour les taxis, mise à jour de la convention

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Une convention d'accord pour l'exploitation des taxis, signée en 1999, a donné lieu à une réciprocité entre les communes de TOURS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS, LA RICHE, SAINT-AVERTIN, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, JOUE-LES-TOURS, CHAMBRAY-LES-TOURS, LARCAY ; cet accord permettant la prise en charge des clients des taxis sur l'ensemble du territoire de ces communes.

Deux nouvelles communes, ROCHECORBON et SAINT-GENOUPH ayant exprimé une demande d'intégration à cet accord de réciprocité, la Ville s'est conformée au décret n°2017- 236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national, du Comité national et des Commissions locales des transports publics particuliers des personnes et a sollicité la Préfecture en conséquence.

Composée des collèges des représentants de l'Etat, des Professionnels, des Collectivités et des associations de consommateurs, la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes, (CLTPPP), objet des arrêtés préfectoraux des 8 janvier et 19 mars 2018 pour sa création, s'est réunie le 17 mai 2018.

Préalablement à la tenue de cette réunion, et ce conformément à la demande de Madame La Préfète, le Maire de TOURS avait sollicité préalablement l'avis des Elus de l'ensemble des communes concernées ainsi que des professionnels.

Il est proposé d'adhérer, mais aussi de renouveler cet accord de réciprocité par la signature d'une convention en intégrant au périmètre les communes de ROCHECORBON et de SAINT-GENOUPH.

La demande d'intégration à l'accord de réciprocité de la commune de FONDETTES n'a pas obtenu l'aval de l'ensemble des communes consultées, membres actuels de l'accord de réciprocité. Néanmoins il a été proposé que cette demande soit réexaminée au vu des prochains rapports annuels de l'observatoire que constitue la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes lesquels retraceront l'évolution des transports publics particuliers des personnes, tant sur un plan quantitatif, qualitatif qu'économique sur le territoire concerné.

Il est d'une même façon proposé de soumettre à cet observatoire, et à ces futurs diagnostics, la demande de la commune de LA RICHE qui, dans le cadre de la consultation engagée, avait souhaité le réexamen du nombre d'autorisations accordées, passant de 3 à 5 taxis sur sa commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, après

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

ACCEPTE à l'unanimité et APPROUVE les intégrations des communes de ROCHECORBON (2 taxis) et de SAINTGENOUPH (1 taxi) à l'accord de réciprocité actuel,

DIT que les demandes des communes de FONDETTES et de LA RICHE seront réexaminées au vu des rapports annuels de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée afférente à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- Organisation d'une visite de Restoria

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Sylvie HÉMOND : une visite de notre prestataire Restoria qui s'occupe des repas de nos enfants scolarisés à l'école de Saint-Genouph sera organisée le jeudi 11 octobre 2018, matin au siège.

6- Organisation d'une visite de la Serre tropicale à Luynes

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'organiser une visite de la station d'épuration de la Mairie de Luynes. Elle suscite beaucoup d'intérêt : sur l'innovation et la protection environnementale. Nous avons sollicité la Mairie avec plusieurs dates.

7- Participation AFM Téléthon 2019

Monsieur Le Maire informe d'une demande de subvention de l'AFM, le conseil municipal ne se prononce pas et le dossier est mis pour examen au CCAS.

8- Information TMVL sur le projet de plan régional de préservation et de la gestion des déchets

Monsieur Le Maire informe sur l'avis donné par TMVL sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il a été relevé de nombreuses incohérences entre objectif et la possibilité de la mise en place et du surcoût.
Une concertation est engagée en Métropole et à la Région.

9- Marathon Touraine Val de Loire 2018

Monsieur Éric ROYER annonce que le marathon Touraine Loire Valley se déroulera le dimanche 23 septembre 2018. La RD 88 dite « Levée de la Loire », la route de Berthenay, la rue du Bourg, ainsi que l'allée des Nouies, les rues des Nouies, du Bec de L'isle, de Marsay, et des Varennes seront entièrement fermées à la circulation de 8h30 à 15h00.
Par ailleurs dans les prochaines années, nous allons constater une baisse du bénévolat du au durcissement des conditions et des contraintes pour être bénévoles.

10- Information sur le décret de la prise en charge des frelons asiatiques

Monsieur Le Maire relate la mise en application du décret n°201-595 du 21 avril 2017, où l'état donne la possibilité de la prise en charge des dépenses et des mesures au préfet. Mais l'état ne donne pas de moyens financiers supplémentaires au budget alloué.
La commune de Saint-Genouph participe toujours à hauteur de 50 % de la dépense engagée par l'administré et à concurrence de 50 euros, (Délibération 2016_53 du 29 novembre 2016).

11- Informations et Questions diverses.

Monsieur le Maire :

Le congrès des Maires d'Indre et Loire se tiendra le 27 novembre 2018 ;
Election du bureau de l'APE en cours. S'il n'y a pas de reprenneur l'association sera mise en sommeil.

Madame FRETON

Remise des prix des maisons fleuries 2018 le jeudi 20 septembre dans la salle de réunion ;
Le Marché de Noël 2018 se déroulera le samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018, les inscriptions sont en cours ;

Monsieur GUIBOUT

Travaux de la RD 88 du 24 septembre au 26 septembre 2018 ;
Travaux rue du grand Moulin du 26 septembre au 10 octobre 2018 ;
Travaux rue des Petits Prés du 26 septembre au 10 octobre 2018.

Madame SUARD

10^{ème} Journée de l'art qui se déroulera le dimanche 14 octobre 2018, actuellement nous avons 25 inscriptions ;

Merci à Monsieur BROSSE pour la parution dans la NR.

Monsieur BOISSÉ

La rentrée s'est déroulée correctement, les cours de foot ont recommencé ;
Demande de nacelle pour faire des changements de lampes.

Madame BOSSÉ

Signale qu'un groupe de jeunes occupe le chemin côté cimetière ce qui entraîne des nuisances sonores ;

Demande d'un réhausseur WC pour la garderie.

Madame COUVERTIER

Depuis quelque temps, constat d'une montée de violence verbale et physique dans le quartier.
Réponse du Maire : un médiateur a été sollicité pour intervenir et améliorer l'entente.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22h00**
Prochaine séance sera le mardi 16 octobre à 20h00

Le secrétaire,
Jacques BOISSÉ



Le Maire,
Christian AVENET

